

N°21

Février 2026

BULLETIN
D'INFORMATION
MUNICIPALE

Le mot du Maire



Il s'agit du dernier bulletin avec l'équipe municipale actuellement en place. Je tiens à cette occasion à exprimer, une profonde gratitude envers celles et ceux qui ont œuvré pour notre commune et qui ont choisi de ne pas se représenter

À nos conseillers municipaux, adjoints et maires délégués qui s'investissent depuis plusieurs années, parfois dans l'ombre, toujours avec passion et dévouement : merci. Votre engagement au service de l'intérêt général, votre disponibilité, votre écoute et votre travail ont permis de concrétiser de nombreux projets et d'améliorer le quotidien de chacun.

Gérer une commune, c'est avant tout une aventure collective, faite de défis, de réussites, mais aussi de sacrifices personnels. Vous avez su faire preuve de rigueur, de créativité et d'une grande humanité, et c'est cette richesse humaine qui fait la force de notre territoire.

Un grand merci également à vos familles, qui vous ont soutenus et accompagnés dans cette aventure exigeante. Vous avez marqué de votre empreinte notre action publique, et pour cela, nous vous en sommes infiniment reconnaissants.

Merci

État civil

Naissances-Arcisses

Margon

Marceau ARRAIS-COUPOT IN

27 avril

Lucy FOURMY

24 janvier

Coudreceau

Elyo HOSSET

11 novembre

Brunelles

Mya ROUSSEAU

23 novembre

Décès-Arcisses

Margon

Marceau ARRAIS-COUPOT IN

27 avril

Daniel TOUZEAU

17 décembre

Régis PANLOUT

3 janvier

Michel GOUPIL

20 janvier

Brunelles

Micheline DUBOIS

22 octobre

Léone BILLAUD

5 décembre

Coudreceau

Robert LE BRETON

26 décembre

Daniel PICARD

30 janvier

Calendrier des fêtes et manifestations

Foire aux arbres – Festiv'halle- Margon

Randonnée nocturne - Les sentiers du Perche Coudreceau

Elections municipales

Don du sang

Randonnée pédestre dinatoire nocturne - Comité des Fêtes - Brunelles

Chasse aux oeufs - Festiv'halle Margon

Randonnée pedestre 11 Kms -AFLAC- à 14H Eglise de Coudreceau

Rando 61 – Fête de la randonnée à Boissy Maugis – les Sentiers du Perche

Vide grenier/vide jardin /loisirs créatifs et artisanat – AFLAC – Coudreceau

Don du sang

Randonnée et barbecue - Base de Loisirs – Sentiers du Perche – Margon

Brocante – Comité des Fêtes – Brunelles

Biathlon – Cyclo sport Margonnais – Margon

Sorties de nuit à 21 H - Cyclo sport Margonnais – Margon

Randonnée dinatoire – GLLOQ – Brunelles

Randonnée VTT et Pédestre – Comité des Fêtes – Brunelles

Repas en musique – AFLAC – Coudreceau

Omelette géante – Festiv'halle- Margon

Bourbonnaise – Comité des Fêtes – Margon

Sortie annuelle à Honfleur – Les Sentiers du Perche- Margon

Dimanche 1 mars

Samedi 7 mars

Dimanche 15 et 22 mars

Mardi 24 mars

Samedi 11 avril

Mercredi 15 avril

Dimanche 19 avril

Lundi 27 avril

Dimanche 10 mai

Mardi 19 mai

Jeudi 21 mai

Lundi 25 mai

Dimanche 31 mai

Dimanche 6 juin

Samedi 13 juin

Dimanche 14 juin

Samedi 20 juin

Vendredi 26 juin

Samedi 27 juin

Dimanche 28 juin

Rappel historique concernant les communes

Parce que la législation interdit qu'une publication puisse être perçue comme un élément de campagne électorale, l'éditorial a forcément un contenu transpartisan et n'est pas rédigé par un membre de l'exécutif d'aujourd'hui ou de demain.

La commune d'Arcisses est née le 1er janvier 2019 de la fusion des communes de Coudreceau, Brunelles et Margon afin de mettre en commun les moyens humains, matériels et financiers de ces dernières. Arcisses, commune pas si nouvelle que cela !

Les percheros connaissent **Beaumont-les-Autels**, mais qui sait que c'est le résultat de la fusion des communes de **Beaumont-le Chartif** avec **Les-Autels-Tuboeuf** en 1825. Une réunion de trois communes opérée quelques années plus tard avec la création de **Trizay-Coutretôt-Saint-Serge** (réalisée par Ordonnance Royale, le 15 février 1835). En 1836, la commune de **Saint-Lubin-des cinq-Fonds** est intégrée à Authon-du-Perche et Soizé l'est également depuis 2019. Les exemples pourraient d'ailleurs être multipliés en augmentant l'étendue de ce constat.

Une réunion courante depuis quelques décennies en agriculture avec la création des GAEC ou des CUMA pour la mise en commun du matériel agricole. Une logique habituelle avec l'accroissement de surface des exploitations agricoles ou l'augmentation de surface des magasins pour optimiser les frais de gestion.

Un petit rappel de l'histoire de nos communes s'impose.

Le décret du 12 novembre 1789 de l'Assemblée Nationale est à l'origine de la création des communes, essentiellement à partir des paroisses de l'ancien régime. Décret qui prévoit le renouvellement des corps municipaux au suffrage universel masculin, (les femmes devront attendre 1944 pour obtenir le droit de vote) ; le mouvement d'autonomie communale, révolutionnaire à l'époque, est en marche !

Le 20 septembre 1792, le registre des naissances, des mariages et des décès tenu par le curé de la paroisse passe sous la responsabilité d'un officier public élu et un mariage civil est institué, célébré dans les mairies. Mais dès le décret du 14 frimaire de l'an II (4 décembre 1793), une forte centralisation est rétablie. Le pouvoir central hésitera ensuite entre nommer lui-même municipalités et maires ou faire élire les membres des conseils municipaux mais continuer à nommer les maires au sein du conseil élu. Les municipalités restent donc une courroie de transmission du pouvoir, sous l'autorité du préfet jusqu'en 1882.

C'est la loi du 28 mars 1882- contemporaine donc de la loi Jules Ferry sur l'enseignement primaire obligatoire - qui a généralisé à l'ensemble des communes de France la désignation des maires et leurs adjoints par le conseil municipal élu au suffrage universel masculin (à l'exception de la ville de Paris, qui doit attendre une loi de 1975 pour pouvoir élire son maire !).

C'est le 5 avril 1884 qu'est enfin votée une "grande charte républicaine de la liberté municipale" qui stipule que l'organisation communale est la suivante :

- Le Conseil Municipal adopte des délibérations qui règlent les affaires de la commune à qui on reconnaît une clause de compétence.
- Un organe exécutif, le Maire, est chargé de l'application des décisions du Conseil Municipal, il est à la fois représentant de la commune et de l'Etat.

Vie municipale

Préambule

Les élections municipales sont organisées les 15 et 22 mars 2026.

Dans cette situation la communication municipale est encadrée par le code électoral.

Les bulletins municipaux peuvent poursuivre leur parution et avoir un caractère neutre et informatif.

Le document doit présenter un contenu habituel et revêtir une présentation semblable aux précédentes éditions.

C'est pourquoi cette édition ne fait référence qu'aux travaux en cours mais ne présentera pas les projets ou les travaux qui verront le jour ultérieurement.

Nous tenons cependant à vous présenter les diverses manifestations habituelles.

L'élection, quel qu'en soit le résultat, n'arrête pas la vie quotidienne des associations et clubs de notre commune.

Cérémonie des vœux du maire

Le maire a présenté ses vœux lors d'une cérémonie officielle, accompagnée d'un diaporama retraçant les temps forts et les réalisations de l'année écoulée. Les images ont permis de revenir sur les projets menés et de mettre en valeur la vie de la commune.

Conformément à la période de réserve électorale, son discours a été volontairement limité. La cérémonie s'est néanmoins terminée par un moment convivial autour d'un verre, marquant le début de la nouvelle année.



Renforcement vidéosurveillance



La commune d'Arcisses a renforcé sur Margon son dispositif de vidéosurveillance et ses systèmes d'anti-intrusion afin de mieux protéger les bâtiments communaux des services techniques, en complément de l'action des forces de l'ordre.

Ce dispositif a pour objectif la prévention des dégradations, des cambriolages et des intrusions malveillantes. La commune a confié la mise en place et la maintenance du nouveau dispositif de vidéoprotection et d'anti-intrusion à la société Sensing Vision.

Remerciements annonceurs publicitaires

La commune d'Arcisses remercie chaleureusement l'ensemble des annonceurs qui depuis six ans, ont choisi de réserver des encarts publicitaires dans le bulletin municipal Arcisses Infos. Leur soutien permet de faire vivre le bulletin municipal et d'en maintenir la parution régulière au service des habitants.

Vie municipale

Panneau lumineux d'information

Soucieuse de maintenir une information claire et accessible pour tous, la commune d'Arcisses vient de remplacer son panneau lumineux d'information municipale situé au rond-point de Leclerc. Ce nouvel équipement, plus performant, permet une meilleure lisibilité des messages et une mise à jour rapide des informations pratiques, des alertes et des rendez-vous de la vie locale. La société A2Display a été retenue pour effectuer le remplacement du matériel et en assurer la maintenance.



Départ retraite Béatrice LENFANT



Béatrice Lenfant a commencé sa carrière au sein de la commune en mars 1990, par des remplacements, affectée notamment à l'entretien des bâtiments. Ses missions ont ensuite évolué vers l'école de Margon où elle a assuré la surveillance des garderies et de la cantine, puis en tant qu'ATSEM, elle est venue en soutien de différents enseignants.

Béatrice a incarné une présence rassurante pour les enfants, un soutien précieux pour les enseignants et une collègue appréciée. Après 35 ans de service, de dévouement et de discrétion au sein de notre commune et de ses habitants, Béatrice a fait valoir ses droits à la retraite.

Au nom de la municipalité et de ses collègues, nous lui souhaitons une retraite heureuse, épanouie, entourée de ceux qu'elle aime.

Cérémonies du 11 novembre

Les cérémonies commémoratives du 11 novembre se sont tenues avec solennité aux différents monuments aux morts de la commune. Élus, anciens combattants, représentants d'associations, élèves et habitants se sont rassemblés pour rendre hommage aux soldats tombés pour la France. Après la lecture du message officiel et l'appel aux morts, des gerbes ont été déposées dans un moment de recueillement et de respect.



Vie municipale

Mise à disposition de sites communaux pour des actions d'entraînement

La mairie a mis à disposition trois sites du domaine privé communal (ruisseau du Val Roquet, chemin des Sources, Bellevue) au Régiment d'Instruction et d'intervention de la Sécurité Civile de Nogent-le-Rotrou afin de permettre la réalisation d'actions d'entraînement dans le cadre de la lutte contre les risques cycloniques.

Une convention encadre cette mise à disposition pour une durée de trois ans. Elle permet d'organiser ces interventions dans un cadre défini et sur des sites identifiés.

Les chantiers consistent en :

- L'abattage d'arbres d'une trentaine de mètres,
- l'abattage de peupliers,
- La réouverture d'un chemin sur 150 mètres.



**BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU
RECENSEMENT**

OBLIGATION LÉGALE

Toutes les informations ici

POUR QUI ?
Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?
Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en **JDC**
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?
En prenant RDV à la mairie, avec :

- sa carte d'identité
- son livret de famille
- un justificatif de domicile

POUR SUIVRE VOTRE ENGAGEMENT SUR

DÉFENSE +

Inscriptions scolaires : c'est le moment !

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire 2026/2027 ont débuté pour les 3 écoles d'Arcisses.



Les parents dont les enfants ne sont pas encore scolarisés, notamment ceux entrant pour la première fois à l'école maternelle, sont invités à se présenter en mairie afin d'effectuer les démarches d'inscription.

Pour procéder à l'inscription, il convient de se munir :

- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- du carnet de santé de l'enfant,
- du livret de famille,
- Jugement en cas de séparation (ou divorce) des parents.

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants à partir de l'âge de 3 ans.

La mairie reste à la disposition des familles pour tout renseignement complémentaire.

Vie municipale

Déneigement

Le début de l'année 2026, a été marqué par un épisode neigeux.

Afin d'assurer la sécurité et l'accessibilité des routes communales, lors de ces épisodes, la mairie a conclu une convention de déneigement avec 3 agriculteurs de la commune. Dans le cadre de cette convention ils mettent à disposition leur matériel agricole équipé de lames de déneigement, et interviennent sur les routes et les chemins communaux.

Pour information, les routes départementales doivent être normalement déneigées par les services du Conseil Départemental.

La municipalité remercie chaleureusement les agriculteurs engagés pour leur disponibilité et leur implication au service de la collectivité, ainsi que les habitants pour leur compréhension en cas de gêne ponctuelle liée aux opérations de déneigement et rappelons l'importance d'adapter sa conduite aux conditions hivernales.

Aline V



Reconnaissance catastrophe naturelle - sécheresse 2025

Dans le cadre des épisodes de sécheresse survenus en 2025, la commune engage une procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour le phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Afin de constituer le dossier communal, les administrés ayant constaté des dommages sur leur habitation (fissures, affaissements, désordres structurels, etc.) sont invités à se manifester auprès de la mairie.

Merci de transmettre :

- vos coordonnées complètes,
- l'adresse du bien concerné,
- des photographies des dégâts constatés.

Ce recensement est indispensable pour appuyer la demande communale.

Nicole G

Feu de plein air

Petit rappel : le brûlage est interdit toute l'année

Que ce soit pour les feuilles mortes, les tontes de pelouse, les branches ou les tailles de haies, vous ne devez plus les brûler dans votre jardin.

- Brûler vos déchets verts pollue l'air et peut provoquer des incendies dangereux, même près des habitations.
- La fumée est nuisible pour la santé, surtout pour les enfants, les personnes âgées ou celles souffrant de problèmes respiratoires.

Que faire de vos végétaux ?

- Compostez vos déchets verts pour nourrir votre jardin
- Apportez-les en déchetterie



Nicole G

Vie municipale

Travaux de jardinage et tonte : horaires à respecter

Avec le retour des beaux jours, les tondeuses et outils de jardinage vont reprendre du service dans notre commune.

Afin de préserver la tranquillité de tous, il est important de respecter les horaires précisés ci-dessous pour la tonte des pelouses et l'utilisation d'outils bruyants tels que tondeuses, débroussailleuses...

Selon l'arrêté préfectoral encadrant les nuisances sonores, les travaux bruyants effectués par les particuliers ne peuvent être réalisés que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.



En dehors de ces plages horaires, l'utilisation de matériel bruyant est susceptible de constituer une nuisance sonore pour le voisinage. Nous vous remercions par avance de votre civisme et votre respect du bien-être de tous.

Nicole G

Informations pratiques Déchèteries

Les déchèteries de Nogent-le-Rotrou et Thiron-Gardais sont à votre disposition pour l'apport de vos déchets ménagers et encombrants.

La déchèterie de Nogent-le-Rotrou, située Les Barbaras – 28400 Nogent-le-Rotrou :

Horaires d'ouverture

Hiver (du 1er octobre au 31 mars)

Lundi au samedi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00

Été (du 1er avril au 30 septembre)

Lundi au samedi : 9h00 – 12h00 / 13h30 – 17h45



La déchèterie de Thiron-Gardais, située rue des Tilleuls - 28480 Thiron-Gardais

Horaires d'ouverture

Hiver (1er octobre – 31 mars)

Lundi : 14h00 – 17h30

Mercredi : 14h00 – 17h30

Vendredi : 14h00 – 17h30

Samedi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30

Été (1er avril – 30 septembre)

Lundi : 14h00 – 17h30

Mercredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30

Vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30

Samedi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 17h30

Rappels : les déchets doivent être triés par catégorie AVANT de se rendre en déchèterie. Les portes d'accès peuvent être fermées 10 minutes avant l'heure de fermeture du site.

Nicole G

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique, espèce invasive en très forte expansion, menace les abeilles et peut installer de gros nids en milieu rural comme urbain.

Les bons réflexes : Rester calme si un frelon s'approche, ne pas le chasser brutalement, couvrir boissons et aliments sucrés, et porter des vêtements couvrants au jardin. En cas de nid (ou de doute), ne jamais intervenir soi-même, s'éloigner et signaler la situation à la mairie ou à un professionnel habilité. Enfin, au printemps, chacun peut participer à la lutte en signalant rapidement les petits nids primaires repérés sous les toitures, abris ou dépendances ou en mettant des pièges sur son terrain.



Thierry C

Vie municipale

Décès Robert LEBRETON

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès le 26 décembre 2025 de M. Robert LEBRETON, Président des Anciens Combattants de Coudreceau depuis 1996.

En 1998, il fut nommé Président du Club des Coudriers et Président des Aînés ruraux "Génération mouvement" d'Eure-et-Loir.

Elu conseiller municipal de 1995 à 2001, Robert était très impliqué dans la vie municipale et locale de notre commune, chacun se souviendra de son sourire, de sa gentillesse et de sa bonne humeur.

Merci pour son engagement pendant toutes ces années.

Nicole G



Carnet de deuil Brunelles

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris en 2025 le décès de Monique LEMEUNIER décédée le 10 juin 2025, ancienne employée territoriale à l'école de Brunelles de 1985 à 2003, où elle effectuait les garderies scolaires.

Nous tenons également à rendre hommage à Micheline DUBOIS qui fut adjointe au Maire de 1995 à 2008, elle s'était beaucoup investie dans les associations, en plus de ses fonctions d'élue : trésorière puis présidente de "la forme pour tous", membre du comité des fêtes, du club de l'amitié, et de l'association mise en valeur du Patrimoine Brunelles Champrond en Perchet.

Des condoléances ont été transmises à leurs familles respectives.



MAISON MADELEINE

PÂTISSERIE BOULANGERIE ARTISANALE

- Pâtisseries
- Pains
- Viennoiseries
- Gôûter
- Glaçes
- Snacking



Sur place ou à emporter

2 AVENUE DE PARIS
28400 MARGON ARCISSES
02 37 49 04 29
maisonmadeleine28@gmail.com



POMPES FUNÈRES DU PERCHE

OBSÈQUES • PRÉVOYANCE • MARBRERIE • FLEURS ET ORNEMENTS

PERMANENCE DÉCÈS
24h/24
7J/7

📍 5 bis Avenue des Prés - 28400 ARCISSES
Tél. **02 37 53 03 83** • Mail. contact@pfduperche.fr

📍 23 place des Halles - 28160 BROU
Tél. **02 37 47 92 42** • Mail. brou@pfduperche.fr

📍 17 bis rue des Fossés - 28330 LA BAZOCHE GOUET
Tél. **02 37 37 30 60** • Mail. labazoche@pfduperche.fr

www.du-perche.le-choix-funeraire.com

SAS au capital de 50 000 € immatriculée au RCS de Chartres sous le numéro 850 221 791. FF habilitée sous les numéros 23 28 0082 - 21 28 0077. MIA - N° ORIAS 20 001 363 (www.orias.fr). Soumis au contrôle de l'ACPF, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Toute réclamation doit être adressée par voie postale à l'adresse des pompes funèbres mentionnée ci-dessus.

Nos écoles

Brunelles

Les 2 classes de GS/CP et CE1/CE2 ont bénéficié de séances d'escrime avec Lydia Boron, maître d'armes au club d'escrime de Nogent-le-Rotrou. Les enfants ont découvert comment manier le fleuret.

Une animatrice du SICTOM est venue dans les deux classes pour sensibiliser les enfants au tri des déchets et au recyclage. Ils ont travaillé autour de jeux et d'ateliers pour découvrir le chemin des déchets.

Cette année, les élèves de la classe de CE1-CE2 de Brunelles découvrent le monde de la radio avec la classe de CM1/CM2 de Champrond-en-Perchet.

Sur radio 2B, ils ont enregistré une émission "La petite librairie" pendant laquelle ils ont présenté un livre qui les a marqués.



Margon

Autour de l'aire Terrestre éducative

Les élèves de l'école de Margon sont engagés dans plusieurs animations autour de la gestion de l'Aire Terrestre Educative (ATE).

Le lundi 26 janvier, un comptage des oiseaux a été mené avec un animateur de l'association La Reinette Verte, permettant aux élèves de découvrir la biodiversité locale.

Une animation sur les trognes, animée par l'association ASPA, a également eu lieu, marquant le début d'un projet de construction d'un observatoire dans le bois du Cruchet.

A noter qu'une animation ouverte au public sur les trognes sera proposée le samedi 11 avril.

Voyage scolaire des CM1-CM2

Les élèves de CM1-CM2 préparent activement leur voyage de classe à la mer à Notre-dame-de-Monts en Vendée du 9 au 13 mars. Pour aider à financer ce projet, trois ventes de gâteaux ont été organisées sur le marché des producteurs, les vendredis 30 janvier, 6 février et 13 février.

En complément, une cagnotte en ligne est actuellement ouverte sur la plateforme "Trousse à projets", afin de permettre à chacun de soutenir cette initiative pédagogique.

(<https://trousseaprojets.fr/projet/20460-ecole-robert-doisneau-margon-en-vendee>).

Coudreceau

Cette année, pour la semaine du goût, la classe maternelle a dégusté tout plein d'aliments différents (sardine, yaourt, maïs, confiture, miel, beurre, oignon, rillettes...) et a travaillé sur l'origine de ces aliments (animale ou végétale). Nous avons fait du jus de pomme et de poire, une soupe à la citrouille et gâteau à la citrouille !! On s'est bien régalé cette semaine-là.



Durant cette période le lundi après-midi, nous la classe de CP-CE1-CE2, faisons du judo avec Pierrick. Nous apprenons le vocabulaire spécifique du judo : le judogi (l'équipement), hajime (pour commencer), matte (pour s'arrêter), etc. Nous apprenons aussi à chuter et à combattre selon les règles du judo.



Le mardi après-midi nous allons à la piscine de Nogent-le-Rotrou. Nous avons soit des parcours à faire (sauter, plonger, nager, etc) soit une séance plus spécifique avec un maître-nageur.

La classe de maternelle a été à la salle des fêtes de Brunelles pour voir le spectacle " Petite Indienne", de la Compagnie des 3 Chardons . (Merci à l'ASEEC qui a financé cette sortie). Cette sortie nous a permis de revoir nos copains de Brunelles et Margon

Les élèves de l'école de Coudreceau

BRICOMARCHÉ
MAISON - JARDIN

MORTAGNE-AU-PERCHE **NOGENT-LE-ROTROU**

Tél : 02.33.83.35.14

Tél : 02.37.53.52.52

Du lundi au vendredi de
9h00 à 12h30 & de 14h00 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 19h00

Du lundi au samedi
de 9h00 à 19h00

Les Fleurs d'Espérance

*Nos Artisans Fleuristes
sont à votre écoute
pour tous vos événements :
Mariage, Anniversaire,
Baptême, Deuil...*

Tel : 02.37.53.48.49.

dans votre Galerie E.Leclerc  ARCISSES - Margon

MARPA - Les activités des résidents

9 janvier - Voeux et galette

Le 9 janvier dernier, l'équipe de la MARPA a réuni les résidents et leurs familles pour les voeux et le partage d'une galette. Quelques membres du CCAS se sont joints à eux pour ce moment convivial.



Colis de fin d'année

A l'occasion des fêtes de fin d'année, 380 colis ont été distribués à nos aînés (217 colis pour 1 personne, 138 colis pour 2 personnes et 25 colis pour la MARPA). Les colis étaient composés d'un bloc de fois gras de canard, d'une tartinade au homard, de deux bouteilles de vin et quelques gourmandises sucrées.

Les bénéficiaires ont particulièrement apprécié ces colis offerts par le CCAS de la commune.

Au-delà des colis, le CCAS continue à accompagner les habitants d'Arcisses. Les personnes de 70 ans et plus peuvent également bénéficier de prestations telles que des repas ou des voyages. Pour en profiter, il suffit d'être inscrit(e) sur la liste électorale de la commune.



Passage du bus dentaire

A LA MARPA

Jeudi 3 Septembre 2026
10 H 00 à 17 H 00

Il reste quelques places pour les aînés de la commune d'Arcisses qui n'auraient plus d'accès aux soins dentaires

Inscription à l'accueil de la Marpa
ou par tél au 02.37.37.28.77



JARDI

E.Leclerc  **ARCISSES - Margon**



nos animaux

E.Leclerc  **ARCISSES - Margon**

12 AVENUE DES PRÉS
28400 ARCISSES-MARGON
TÉL : 02 43 07 46 47

 **Jardi animalerie E.Leclerc Margon**

Arcisses a connu entre 2020 et 2025 une dynamique importante d'investissements pour améliorer le cadre de vie, la sécurité et les services aux habitants sur l'ensemble des communes déléguées.

Voirie et réseaux

Entre 2020 et 2025, la commune a mené de nombreux aménagements de voirie pour sécuriser les déplacements et moderniser les réseaux.

Ont ainsi été réalisés : aménagement de la rue Rémy Navet et de la rue des Sources à Coudreceau, aménagement de sécurité, rue de la Vallée à Margon, aménagement de trottoirs, rue de la Flamandière et du Rocher à Margon, sécurisation de la rue de l'Eglise à Margon (sortie d'école), restructuration du réseau d'eau potable rue Saint-Martin à Brunelles, aménagement de la rue de la Grande Cour à Brunelles, entretien des chemins communaux dans l'ensemble des communes déléguées, ainsi que les tranches 1 et 2 du lotissement de la Maçonnerie.

Parallèlement, un programme d'enfouissement des réseaux a été engagé : bas du bourg de Brunelles, rue de la Vallée à Margon (avec remplacement de la canalisation d'eau potable par le SIE de la Berthe), secteur de la Poterie, chemin de l'Espérance Margon et hameau d'Ozée.



Réfection chemin le Petit Boucheveau



Restructuration réseau eau potable rue St Martin

Bâtiments communaux et patrimoine

La commune a poursuivi la modernisation de ses bâtiments et la valorisation de son patrimoine.

Les travaux ont concerné la toiture et l'isolation de l'école de Coudreceau, la toiture de l'école de Brunelles, l'extension du restaurant scolaire de Margon et l'installation d'une VMC à l'école de Margon.

Au-delà des écoles, ont été réalisées : construction d'un cabinet d'infirmières à Margon, création de rampes PMR aux églises de Brunelles et Coudreceau, réhabilitation du logement de l'ancien presbytère de Coudreceau, restauration d'un vitrail à l'église de Margon, réfection de la toiture du lavoir du bourg de Brunelles, réfection des sanitaires publics de Coudreceau et création de sanitaires publics derrière l'Espace Socio-Culturel à Margon



Cabinet infirmier



Remplacement vitrail

Sport, loisirs et cadre de vie

Pour favoriser le sport pour tous et les loisirs de plein air, plusieurs équipements ont été créés ou renforcés. Ont ainsi vu le jour : un terrain multisport à Brunelles, l'aménagement des abords de la Cloche et l'installation d'une cage de crossfit à Margon, la construction d'un pumtrack à Margon et l'installation d'un terrain de beach-volley à la base de loisirs.

Ces réalisations complètent les aménagements de voirie et de bâtiments et contribuent à offrir un cadre de vie plus attractif et convivial à l'ensemble des habitants d'Arcisses.

Cette liste n'est pas exhaustive : de nombreuses autres réalisations ont également été menées sur nos trois communes déléguées, au service du quotidien des habitants.



Pumptrack



City stade brunelles



Station crossfit

Alimentation en eau de Coudreceau

Après de nombreux problèmes liés à la météo, au planning des moissons et des cultures intermédiaires, la mise en eau de l'interconnexion ne s'est faite qu'en septembre 2025 ; mais une fuite importante au pied du château de Marolles-les-Buis qui a occasionné des dégâts sur les systèmes électriques d'une pompe qu'il a fallu recommander pour pouvoir la changer. Ensuite le temps de purger la canalisation, de prélever de l'eau au château d'eau de Coudreceau pour la faire analyser par un laboratoire agréé, de mettre en fonction l'alimentation de ce dernier et la suppression des pompes de refoulement de la Grande Coudraye, les mois s'écoulent !

Mais depuis lundi 9 février, les habitants de Coudreceau sont alimentés en eau conforme à la législation européenne, des automates assurent la recharge du château d'eau et permettent de fournir environ les 70m3/ jour.

Le coût de cette interconnexion avec les sources de Saint-Victor-de-Buthon de 560 080 € HT, est pris en charge par la Communauté de communes avec un subventionnement substantiel de l'Agence de l'eau du Conseil Départemental et de la Dotation des Territoires Ruraux.

Philippe R



AGENCE DE NOGENT-LE-ROTROU

1 La Borde - MARGON - ARCISSES - B.P. 80001
28402 NOGENT-LE-ROTROU CEDEX
Tél. : 02.37.52.59.54
Mail : nogentlerotrou@groupe-pigeon.com



depuis 30 ans
à votre service

AMBULANCES
Charles

- Ambulances
- VSL
- Taxis
- Installation et gestion de téléassistance



Taxis 7 places



Liaison SAMU

Charles Ambulances
50 avenue de Paris - 28400 MARGON

02 37 52 15 58

contact@ambulances-charles.fr
www.ambulances-charles.fr

Associations

Restauration de la Corbionne

Le 20 novembre marque la fin des travaux de restauration de la Corbionne.

Une initiative menée par le club de pêche à la mouche l'Effemer de Coudreceau avec la collaboration de HVDH (Haute Vallée De l'Huisne) avec l'accord et le soutien des riverains, de la fédération de pêche de l'Orne et de la Direction Départemental des Territoires qui a débuté il y a plus d'un an .

Ce ne sont pas moins 900 m de rivière qui ont retrouvé un cours libre et une accessibilité pour la pêche. Pas moins de 4 camions de bois morts ont été retirés de la rivière et évacués pour être valorisés.

Une belle illustration de l'engagement de notre club et de l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) qui ont travaillé sur le milieu pour favoriser la reproduction et améliorer les conditions de pêche !



Avant



Après

J. M HIPPOLYTE

Changement de présidence au bureau de l'AFLAC

Créée en 2010, l'AFLAC (Association Fêtes et Loisirs à Coudreceau) poursuit ses actions grâce à l'engagement de ses membres.

Depuis 2019, Jacqueline GAUTHIER assurait la présidence du bureau avec dévouement. Nous la remercions chaleureusement pour son implication.

Patrick PIED demeurant à Coudreceau lui succède désormais à la présidence. Nous lui souhaitons pleine réussite dans cette nouvelle mission, au service de la continuité et du dynamisme de l'association.

Hervé D



Manifestations

Exposition peinture

Du 11 au 19 octobre, l'Association Fêtes et Loisirs à Coudreceau (AFLAC) a accueilli sa 16ème exposition d'art.

29 artistes ont proposé leurs oeuvres au regard d'un public toujours nombreux et intéressé. Ils ont exposé une palette d'oeuvres faisant appel à des techniques variées : peinture à l'huile, acrylique, pastel, dessins à mine de plomb et aussi les tableaux d'un peintre mosaïste. Comme chaque année, les thèmes choisis par chaque artiste étaient d'une grande diversité.

A ces oeuvres s'ajoutaient les carnets de voyage du groupe des aquarellistes amateurs de Coudreceau et une nouveauté : les créations originales d'un sculpteur qui travaille le métal.

Un moment d'échanges riches entre artistes mais aussi entre artistes et visiteurs.

Et déjà de nouveaux exposants pour 2026.

Nicole G



Salon bien être

L'association Au Coeur des Âmes a organisé les 11 et 12 octobre dernier son tout premier salon bien-être à la salle des fêtes de Margon.

Cette première édition a rencontré un franc succès, rassemblant plus d'une trentaine d'exposants tout au long du week-end et accueillant de très nombreux visiteurs venus découvrir une grande diversité de pratiques et d'approches dédiées au bien-être.

Une quinzaine d'ateliers gratuits ont également été proposés durant ces deux journées et ont rencontré un véritable succès.

Les participants ont pu s'initier à la médiation au son des tambours, assister à des conférences, ou encore profiter d'un voyage sonore, offrant des espaces pour de beaux moments de partage.

Le samedi soir, le public a également pu assister à un concert de chants intuitifs.

Grâce à Lilou, Pierre, Laurent, Lisa et Charles, les spectateurs ont pu vivre un moment hors du temps accompagné par le son des tambours.

Cette première édition restera une belle réussite pour l'association, qui a su créer un espace de rencontres, de découvertes et de partage dans un esprit de bienveillance et d'ouverture.

Fort de ce succès, Au coeur des âmes vous donne rendez-vous pour la deuxième édition de ce salon les 17 et 18 octobre prochains.

Site internet : <https://auxtamboursdelame.fr>

Facebook : au coeur des ames

Tél : 06 27 14 53 57



Véronique H

Manifestations

20 novembre - Rando Beaujolais

Comme chaque année, le 3ème jeudi du mois de novembre, les Sentiers du Perche se donnent rendez-vous pour une sortie exceptionnelle "Beaujolais Nouveau". En cette année 2025 le rassemblement avait lieu à Brunelles.

Les "Sentiers du Perche" est une association qui marche... et en ce jeudi 20 novembre, comme d'ailleurs presque tous les jours de la semaine, les membres de l'association marchent. Trois parcours étaient organisés : un de 12 km, pour les plus rapides, encadré par Guy Bidault, le Président de l'association : un de 10 km encadré par Daniel Catois et un de 6km avec France Deleporte. Le retour à la salles des fêtes de Brunelles s'est fait à midi.

Le temps de changer de chaussures et chacun des 130 participants, soit largement de la moitié des adhérents licenciés de notre association, se sont retrouvés devant des tables superbement décorées et abondamment alimentées d'un buffet de charcuterie, fromages et desserts, des "Percherons" évidemment ! Tout cela avait été préparé dans la matinée par une dizaine de bénévoles sous la houlette de Jean Marie Renard.

La marche, ça creuse, c'est bien connu et donc tout cette belle nourriture a été engloutie promptement et dans la bonne humeur. Sans oublier la dégustation du Beaujolais nouveau, consommé avec modération, cela va sans le dire. Sauf que les conversations ont été fort animées et se sont poursuivies jusqu'au début de l'après-midi et même pendant le rangement de salle.

L'an prochain la "Rando du Beaujolais Nouveau" se tiendra le jeudi 19 novembre à la Halle de Margon. Les Sentiers du Perche seront fidèles à ce rendez-vous !

Guy BIDAULT



7 décembre - Téléthon

Nous profitons depuis quelques années du Marché de la Saint-Nicolas pour organiser des animations au bénéfice du Téléthon.

La météo pluvieuse n'a pas été favorable aux activités sportives comme le VTT du cyclo sport et la randonnée pédestre des Sentiers du Perche qui ont connu moins de participation que les années précédentes.

Cependant, avec l'arrivée nouvelle de l'association the Cars Bikers qui a exposé des voitures remarquables et proposé des baptêmes à bord de ses véhicules, avec la participation de l'association des Parents d'élèves qui tenait un stand maquillage pour les enfants et avec le stand "tir au fusil laser" tenu par le Cyclo Sport Margonnais, nous avons pu remettre à l'AFM-Téléthon un chèque de 1 000 €.

Voici un petit bilan financier : Perche Stallions 65 €, Les Sentiers du Perche 160 €, Amicale des Parents d'élèves 25 €, Cyclo Sport Margonnais 105 €, Cars Bikers 200 €, Boule Margonnaise 200 €, Festiv'halle 245 €.

Nous remercions très sincèrement les associations engagées et nous invitons les autres associations d'Arcisses à nous proposer des actions nouvelles pour 2026.

Il est important de soutenir la recherche !



Manifestations

7 décembre - Marché Saint Nicolas

Notre marché de la St Nicolas s'est déroulée ce premier week-end de décembre, mais cette année le soleil n'était pas trop de la partie. Cependant, cela n'a pas découragé les visiteurs qui ont déambulé le long des stands.

Cette animation rencontre toujours un beau succès avec cette année, 23 exposants dans l'espace socio-culturel et 10 exposants sous la halle.

Nous avons également accueillie l'école Robert Doisneau de Margon, dont les enfants proposaient des décorations de Noël et des friandises faites maison. Il y avait également un stand maquillage animé par les parents d'élèves, et les plus téméraires de nos têtes blondes ont même pu se faire photographier avec St Nicolas en personne qui était venu nous rendre visite pour l'occasion.

Comme chaque année, crêpes, gaufres, vin chaud, huîtres et flammekueche venaient compléter l'offre pour satisfaire tous les gourmands.

Merci encore aux bénévoles des différentes associations qui aident au montage et démontage des stands, ainsi qu'à la préparation de toutes ces gourmandises car rappelons que sans eux, il n'y aurait pas de St Nicolas.

A ce titre si vous souhaitez donner de votre temps, n'hésitez pas à rejoindre l'une de nos associations présentes sur votre commune.

Sylvie C



7 décembre - Animation jeux bibliothèque

La Ludothèque de Nogent-le-Rotrou a proposé aux associations de Coudreceau de participer à leur animation "Jeu vient chez vous". Il s'agit d'un après-midi jeu pour enfants et adultes.

Les bibliothécaires, connaissant déjà la qualité des animations de la ludothèque ont vite accepté cette proposition.

Dimanche 7 décembre Thérèse, animatrice, a installé de nombreux jeux grandeurs nature dans la salle polyvalente.

Une trentaine de personnes sont venues découvrir les jeux mis à disposition ainsi que ceux de notre bibliothèque. Des parents ont ainsi pu partager ce moment avec leurs enfants.

Les bibliothécaires ont profité de cet après-midi pour découvrir de nouveaux jeux qui pourront compléter l'offre de leur bibliothèque.

Et bien sûr, un goûter a été offert aux participants.

Nous remercions Thérèse et la ludothèque.

Nicole G



Histoire et patrimoine local

Beaucoup d'arcissois pensent peut-être que le dernier roi de France fut Louis XVI, mort guillotiné le 21 janvier 1793, en fait il n'en est rien, ce fut Louis-Philippe Ier qui a régné de 1830 jusqu'à son abdication en 1848. Ensuite, le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte est élu au suffrage universel (exclusivement masculin à l'époque) Président de la Deuxième République.

Son coup d'État du 2 décembre 1851 lui permet, un an plus tard, de restaurer l'Empire en devenant Empereur des Français. La France qu'il dirige entre en guerre le 19 juillet 1870 contre une coalition d'États allemands dirigée par la Prusse. Le 2 septembre 1870, Napoléon III est capturé lors de la bataille de Sedan et l'armistice est signé le 28 janvier 1871.



La guerre de 1870 : Deux combats d'envergure se sont déroulés dans les bois de Maurissure, donc sur Coudreceau et Sablon-sur-Huisne, lors de cette guerre. À La Fourche, une stèle, récemment restaurée, est érigée depuis 1872, lieu où se sont déroulées 2 batailles commémorées en janvier 2026.

La première bataille, le 21 novembre 1870, voit s'opposer 6000 soldats français du bataillon d'Alençon à 15000 Prussiens inférieurs en nombre, ils bloquent néanmoins l'avancée de ces derniers. La seconde bataille, « encore plus violente », éclate le 6 janvier 1871 sur ce même site, cette fois elle est gagnée par les Prussiens ; ces derniers occupent alors Nogent-le-Rotrou et reprennent leur avancée vers l'Ouest de la France.

Le traité de Francfort du 10 mai 1871 conclut définitivement la guerre franco-prussienne, mais la France doit verser une très forte indemnité de guerre à l'Allemagne et céder l'Alsace-Lorraine. L'annexion de l'Alsace-Lorraine est jugée "légale" puisque ratifiée quelques mois plus tôt, le 1er mars 1871, par l'Assemblée française.

Ce rappel historique permet de comprendre le libellé d'une pièce unique, un original donné en 2002 par Paul Leguédé, antiquaire à Brunelles dans les années 1970, et exposé en mairie. Il concerne la nomination de Jean Sortais en tant que maire de Margon par le Préfet d'Eure-et-Loir, au nom de l'Empereur Napoléon III, le 15 juin 1855 conformément à la loi du 5 mai 1855.

Margon élisait, à cette date, un conseil municipal composé de 12 membres comme toutes les communes de plus de 500 habitants, (518 habitants officiellement en 1851). Les conseillers étaient élus depuis le 24 février 1848 par le suffrage universel masculin en remplacement du suffrage censitaire, mais ce n'était pas le Conseil Municipal qui élisait son maire, mais le représentant de l'Etat qui le désignait.

Il devait, dans cette logique, déclarer « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur » !

(Un maire nommé, c'était un maire à la botte du pouvoir, un maire dont on était sûr que sa "couleur politique" n'était pas à l'opposé de celle de Paris. Les préfets, personnel mobile par excellence, avaient donc pour charge de trouver le maire en adéquation au régime et le maire devait donc prêter serment de fidélité à l'empereur !).

Dès le 4 septembre 1870, la Troisième République est proclamée et depuis cette date la France est dirigée par des présidents de la République.

Il faudra attendre la loi du 5 avril 1884 pour que l'élection du maire soit une compétence du conseil municipal, mandat fixé alors à quatre ans et porté à six ans depuis 1929.

Les femmes ont pu voter pour la première fois aux élections municipales du 29 avril 1945 (droit de vote acquis en France en avril 1944) !

A partir des prochaines municipales, la parité sera une exigence dans toutes les communes de France, même pour les plus petites !

Histoire et patrimoine local

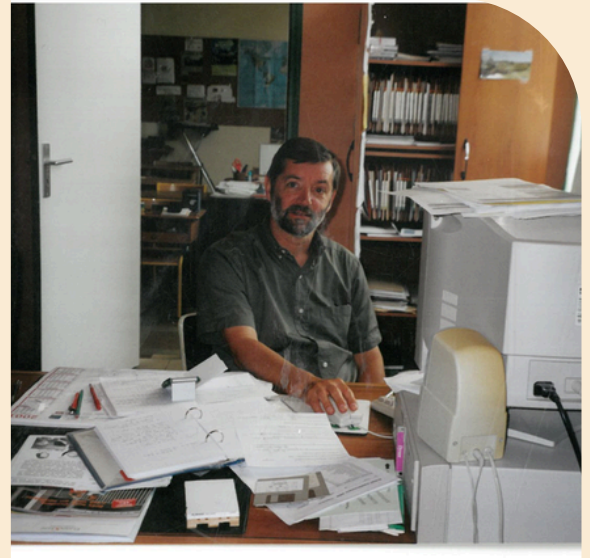
La mairie de Brunelles s'informatise

Dans le numéro précédent d'Arcisses info, j'avais relaté l'inauguration de la mairie rénovée le 5 septembre 1994. Au cours de la cérémonie, je rencontrai le Président du Conseil Général Martial Taugourdeau qui me donna toutes les informations destinées à informatiser nos services et début 1995, la société Segilog de la Ferté-Bernard venait installer les équipements nécessaires.

Ce fut une "petite révolution" et une formation spécifique me fut nécessaire.

Adieu les listes électorales et cartes d'électeurs écrites à la main ou à la machine à écrire de 1965, l'état civil, l'urbanisme, la gestion du cimetière. Une imprimante, matériel très encombrant fut livrée pour l'édition des électorales.

En route vers l'avenir



Jean-François TICOT ancien secrétaire de mairie

MEDICA PERCHE
Nogent-le-Rotrou
Authon-du-Perche

Tout le matériel médical,
près de chez vous.

Achat Location **Livraison Installation** **Matériel médical**

Nogent-le-Rotrou Arcisses
5 Avenue des Prés
28400 Arcisses
02 37 52 22 84
nogent@medicaperche.com

Horaires
Lundi (fermé le matin) 14h-18h
Mardi au vendredi
9h-12h et 14h-18h
Samedi 10h-12h

Authon-du-Perche
25 place du Marché
28330 AUTHON-DU-PERCHE
02 37 49 06 56
authon@medicaperche.com

TAXI GOSNET BRUNELLES
TRANSPORT MÉDICAL, SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

VÉRO : 06 07 11 40 28

TRANSPORTS - FEE.COM

ISSN 2804-7710

E.Leclerc **ARCISSES - Margon**

espace culturel E.Leclerc
VOYAGES E.Leclerc
Location E.Leclerc
le manège à bijoux E.Leclerc

p'auto E.Leclerc
LA KITCHEN by E.Leclerc MARGON
parapharmacie E.Leclerc
E.Leclerc DRIVE

ARCISSES - Margon
Centre Commercial de l'Espérance
Tél 02 37 53 49 00
www.e-leclerc.com/nogent

les Fleurs d'Espérance

Imprimé par Imprimerie Chauveau